



L'actualisation mensuelle

Pourquoi faut-il s'actualiser ?

À quoi sert l'actualisation ?

A maintenir
votre
inscription
à Pôle emploi

A déclencher
votre
indemnisation
(si vous êtes
indemnisé)

A informer
Pôle emploi
des
événements
survenus dans
le mois



Cliquez ici pour visionner la vidéo « Pourquoi faut-il s'actualiser ? » :

<https://youtu.be/yaXa-JbPmrA?list=PLqyVw037WdRUF6bK8sJSNVyIIz4FtfcPk>

Comment s'actualiser à distance ?

- Munissez-vous de votre identifiant, de votre code personnel et de vos justificatifs (bulletins de salaire, arrêts de travail...) avant de vous rendre :
 - **Sur internet** : www.pole-emploi.fr > espace Candidat
 - **Sur smartphone ou tablette** : avec l'application Mon espace de Pôle emploi, rubrique « Mon actualisation »
 - **Par téléphone** : composez le 3949 puis rubrique « actualisation »
- Pour être payé rapidement, chaque mois, déclarez votre situation entre le 28 du mois et le 15 du mois suivant (retrouvez le calendrier de [l'ouverture de l'actualisation](#))

Comment s'entraîner à l'actualisation en ligne ?

Vous trouverez ci-dessous un accès au **simulateur de démarches en ligne** qui vous permet de vous **entraîner sur ordinateur sans que les informations saisies ne soient enregistrées dans votre dossier.**

Actualisation exercice 1 > Sans évènement

https://mediatheque-pe.s3.eu-west-3.amazonaws.com/Simulateurs/P/ECH_S18HV004_Actualisation_P/art1/index.html

Actualisation exercice 2 > Avec évènements

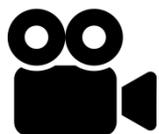
https://mediatheque-pe.s3.eu-west-3.amazonaws.com/Simulateurs/P/ECH_S18HV005_Actualisation_P/art2/index.html

Comment s'actualiser sur mobile ?

Découvrir l'application mobile « Mon espace »



TÉLÉCHARGEZ LES APPLICATIONS



Cliquez ici pour regarder la vidéo « Zoom sur –
L'application Mon Espace »

<https://www.youtube.com/watch?v=JaNX7GVPGro>

Avec cette application mobile, s'actualiser est possible depuis un smartphone ou une tablette